

# Les origines de l'enseignement de l'instruction civique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038781>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grec n'étaient acceptées qu'avec beaucoup d'hésitation. La mission française a pu en vérifier l'exactitude. D'après les mesures prises par M. Oppert, Babylone était protégée par une muraille de 81 kilomètres; son périmètre était sept fois plus étendu que l'enceinte fortifiée de Paris et enfermait un territoire égal à tout le département de la Seine. Les sondages ont révélé un boulevard large de 60 m. qui longeait intérieurement le rempart. Vingt-cinq grandes artères, coupées par vingt-cinq voies d'égale largeur, divisaient en quartiers la ville située sur les deux rives de l'Euphrate. Un pont unique reliait les deux parties de la cité : il était long d'un kilomètre, son tablier, fait de madriers de cèdre était relevé chaque nuit.

A l'angle sud-ouest de Babylone s'élevait Borsippa, dernière forteresse qui servit de refuge à Nabonide à l'approche des armées de Cyrus (c. 538-529). Là se dresse encore le *Birs Nimroud*, ou la *Tour de Nemrod* que la tradition identifie avec la Tour de Babel dont il est parlé au chapitre XI de la Genèse. La tour a 46 m. de hauteur, avec un pourtour de 710 m. Cette construction est entièrement en briques; toutes portent l'estampille de Nébouchadnezzar II (Nabuchodonosor). Mais Rawlinson a retrouvé au pied de la tour un cylindre couvert d'une inscription où le monarque babylonien raconte que cette tour a été reconstruite par ses soins, qu'elle a la forme et la hauteur des observatoires de Chaldée; les sept étages ont été consacrés au sept planètes. L'inscription dit encore que cette tour remonte à un roi très ancien, dont le nom n'est plus même connu et qui n'a pu l'achever. M. J. Oppert crut d'abord y lire une allusion à la confusion des langues, mais notre compatriote, Joseph Grivel prouva qu'il n'en était pas ainsi. Cependant, le nom de la tour (*ziggourat* ou souvenir), son origine, sa situation, la tradition de son inachèvement, semblent autoriser à conclure que c'est bien là que s'éleva la fameuse *Tour de Babel*.

Malheureusement, le riche butin archéologique de la mission française sombra dans les eaux du Schat el-Arab. A cette heure une mission allemande a repris les fouilles des ruines de l'antique cité de Babylone. (A suivre).



## Les origines de l'enseignement de l'instruction civique

Une branche nouvelle apparaît et tend à se développer dès les premiers mois de la République helvétique, en 1799, branche complètement inconnue sous l'ancien régime, l'instruction civique. Depuis une année, les « ci-devants » sujets de LL. EE., sont des citoyens; ils ont à donner leur avis sur la constitution et les lois; ils ont à vivre de vie civique : une

éducation civique s'impose donc. Aussi le régent de Bossonnens enseigne-t-il à côté « des devoirs d'un chrétien, ceux d'un vrai citoyen envers ses gouvernans tant spirituelles que temporelles (*sic*)<sup>1</sup> ». « Quand les enfans seront à même de recevoir les instructions sur la Constitution et les lois de la République, dit à son tour l'abbé Musy, les instituteurs de l'école de Romont se réjouissent par avance de leur en donner une connaissance suffisante, afin de former leur cœur de bonne heure aux vertus républicaines qui doivent caractériser le brave homme et le bon citoyen<sup>2</sup> ». Outre les vérités de « la religion catholique et apostolique », on apprend dans l'école d'Aumont « l'idée du pur patriotisme et du bon citoyen, etc. ». Et l'agent national de ce village ajoute « D'un côté, il serait à souhaiter et même très à propos que l'on fit parvenir un exemplaire de la Constitution helvétique à chaque écolier et de l'autre un petit volume abrégé des lois constitutionnelles et, par l'explication succincte les devoirs de chaque citoyen en particulier et les attributions des autorités constituées. Cela étant, ce sera le vrai moyen d'accélérer l'organisation de la République et de faire disparaître les idées et les faux préjugés du fanatisme et de la discorde, etc. Le peuple, pas assez instruit sur la nouvelle institution et doutant fort sur les pouvoirs et les attributions des autorités, méconnaît souvent les remontrances les plus légitimes en abusant de sa souveraineté pour s'en tenir à de chimériques et frivoles persuasions. Moyens qui raniment sans cesse les ressorts du fanatisme, de la malveillance et des faux bruits répandus par les émissaires oligarchiques<sup>3</sup> ». On peut constater que les beaux esprits de la campagne avaient appris déjà le pathos révolutionnaire et savaient faire sonner les mots creux.

E. D.

---

## Conférence inspecturale

Parmi les nombreux tractanda qui figuraient à l'ordre du jour de la conférence inspecturale du 26 novembre, il convient de relever les points suivans qui pourront intéresser particulièrement le corps enseignant.

Les Commissions désignées par la Direction de l'Instruction publique pour l'adoption d'un modèle définitif de bancs pour l'élève, de pupitre du maître et d'armoire pour le musée sco-

<sup>1</sup> Bossonnens. *Enquête de Stupfer* (archives cantonales).

<sup>2</sup> Rapport Musy.

<sup>3</sup> Enq. Aumont.